



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	36	Suffrages exprimés :	48
Absents :	19	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	12	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSIE Patrick
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée

M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-174

EAU & ASSAINISSEMENT – Transfert de la compétence « eau potable » de la commune de Fontaine-de-Vaucluse au profit du Syndicat des Eaux Durance Ventoux et intégration dans le périmètre syndical à compter du 1^{er} janvier 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil syndical Durance-Ventoux n°2025-24 en date du 25 juillet 2025 relative à l'adhésion de la commune de Fontaine de Vaucluse au syndicat mixte des eaux Durance Ventoux ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2025.

Par délibération n°24-2025 en date du 10 juillet 2025, le conseil syndical Durance-Ventoux (compétence relative à l'eau potable) a donné un avis favorable à l'intégration de la commune de Fontaine-de-Vaucluse dans le périmètre du syndicat.

Cette délibération a été notifiée à Luberon Monts de Vaucluse, le 25 juillet 2025.

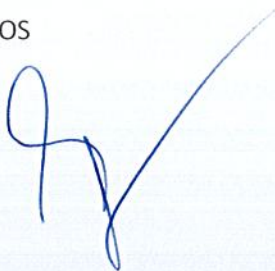
Conformément à l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité adhérente dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification, pour se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune. Passé ce délai, la décision est réputée favorable. Cependant, une majorité qualifiée représentant les deux tiers des collectivités adhérentes du Syndicat et la moitié de la population totale, ou bien la moitié des collectivités adhérentes regroupant les deux tiers de la population, devra se dégager pour permettre au préfet de Vaucluse d'acter la modification du périmètre syndical par arrêté.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider l'intégration de la commune de Fontaine de Vaucluse au syndicat des eaux Durance-Ventoux.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VALIDE** l'adhésion de la commune de Fontaine de Vaucluse au syndicat des eaux Durance-Ventoux ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET

